Soixantième année. - N ° 189 A Vendredi 2 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2886

06 – ALPES-MARITIMES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Extrait de jugement

Date : 8 septembre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
MARCO POLO II.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 23, 25, 27, rue Général-Saramito, 06300 Nice.
Complément de jugement : Ordonnance sur requête du 08/09/2026, RG 2026/228 824, prorogeant la mission de la SELARL Xavier HUERTAS & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Xavier HUERTAS, sise à Nice 06000, 1, rue Lamartine, dévolue dans l'ordonnance du 06/04/2017 à savoir de prendre les mesures nécessaires au rétablissement du fonctionnement normal de la copropriété, d'administrer la copropriété avec tous les pouvoirs du syndic ainsi que tous les pouvoirs de l'assemblée générale des copropriétaires, à l'exception de ceux prévus aux a) et b) de l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965 et ceux du conseil syndical, de douze mois supplémentaires soit jusqu'au 6 octobre 2027. N° RG : 2026/228 824